Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 014-200064996-20260615-20260615100A-DE

Mézidon Vallée d'Auge

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU CALVADOS

VILLE DE MÉZIDON VALLÉE D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEZIDON VALLEE D'AUGE

L'An 2026, le 15 juin à 20h00, les membres du conseil municipal de Mézidon Vallée d'Auge, dûment convoqués en date du 08 juin 2026 se sont réunis à la grange aux vœux (ferme du breuil) à Mézidon Vallée d'Auge. La séance est ouverte sous la présidence de monsieur François AUBEY. Madame Jennifer BISSON est élue secrétaire de séance. Il est procédé à l'appel nominal qui constate la présence de :

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Christian ANNE, François AUBEY, Serge BADAKOU, Ludivine BEBIN, Jennifer BISSON, Sylvie BOUDINEAU, Thierry BRISON, Richard COLAS, Marion COURTOIS, Christine CRUCHON, Christelle DAGUIN, Andrée DESVEAUX, Arnaud FONTAINE, Sabine FOURNIER, Alain GUILLOT, Magaly HAMELIN, Gaël HEUZE, Jérôme INGER, Philippe JOSEPHINE, Marina LALONDE, Guillaume LANGLAIS, Laëtitia LE BARON, Maxime LE BOUCHER, Jocelyne LEBREC, Judicaëlle LEBRUN, Alain LEFEVRE, Sébastien LEGENDRE, Christian LEGER, Alexandra MARIVINGT, Hubert MASTROTOTARO, Allan MAUQUET, David MENARD, Céline MONEL, Catherine MOULIN, Emmanuel PASCAL, Steven PASQUINELLI, Jean-Pierre PERROT, Jean-Pierre PERTHUIS, Alexandra PETIT, Laëtitia PIVET, Pascal QUERRIEN, Bastien REVEL, Caroline REVERT, Anne-Sophie ROUVRAY, Myriam SAILLY, Bruno SEGUIN, Géraldine TANQUEREL, Mélanie TISSIER, Nathalie TRUFFAUT, Laurent VALENTIN, Anne-Françoise VAN ZELLER D'OOSTHOVE

Pouvoirs :

Gérard BRIAND (Pouvoir à Nathalie TRUFFAUT), Cyril CAPOCASALE (Pouvoir à Richard COLAS), Nicolas LAPIERRE (Pouvoir à Marina LALONDE), Christophe MARGOTTIN (Pouvoir à Guillaume LANGLAIS), Virginie TOQUET (Pouvoir à Alexandra MARIVINGT), Aurélie VOISIN (Pouvoir à Sabine FOURNIER)

Absents excusés :

Absents : Guy JAMES, Laura PERDEREAU

Nombre de conseillers :

En exercice : 59 - Présents : 51 - Votants : 57

DELIBERATION RECTIFIEE POUR ERREUR MATERIELLE

N° 2026/06/15/100 – TARIFS DU CENTRE D'ANIMATION (CENTRE DE LOISIRS ET LOCAL ADOLESCENTS) A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Madame Géraldine TANQUEREL, adjointe au maire en charge des finances, rappelle à l'assemblée délibérante que le conseil municipal de Mézidon Vallée d'Auge a voté, par délibération n° 2024/06/18/59 en date du 18 juin 2024, les tarifs applicables au centre de loisirs à compter de la rentrée 2024/2025.

Depuis cette date, les charges de fonctionnement ont fortement augmenté, pour certaines de manière équivalente à l'inflation, et pour d'autres au-delà :

- ⇨ Augmentation significative des dépenses alimentaires ;
- ⇨ Hausse continue des coûts de l'énergie ;
- ⇨ Progression constante de la masse salariale (RH) liée aux obligations réglementaires et aux besoins de fonctionnement.

Ces évolutions pèsent durablement sur l'équilibre financier du service.

Par ailleurs, 22 % des enfants accueillis résident hors de Mézidon Vallée d'Auge, sans participation de leur commune de résidence, ce qui fait peser l'intégralité du coût du reste à charge sur la commune de Mézidon Vallée d'Auge (31,70 € par enfant et par jour).

Sur ces éléments, et dans le respect du cadre réglementaire de la CAF (tarification modulée, plafond de 22 €/jour, absence de gratuité), les évolutions suivantes sont proposées :

- Augmentation de 4 % des tarifs pour toutes les familles ;
- Majoration spécifique de 0,50 € pour les prestations incluant les repas, afin de mieux couvrir leur coût ;
- Mise en place d'une tarification différenciée pour les familles hors commune :
  - Convention avec les communes extérieures pour une participation au coût réel, donnant accès aux mêmes conditions tarifaires que les familles locales ;
  - À défaut, application d'un tarif majoré (+15 %), sans priorité d'accueil ni accès au portail famille.
- Suppression des tarifs liés aux séjours de plus de 5 nuits, inexistants dans l'offre actuelle.

Enfin, il est précisé que les règles spécifiques applicables aux allocataires MSA (notamment l'impossibilité d'appliquer un tarif hors commune) seront maintenues et que les modalités d'accueil demeurent définies par le règlement intérieur du service.

⇨ **Tarifs accueil 3-11 ans**

La ferme des temps libres
Accueil de loisirs 3 - 11 ans
Familles mézidonnaises ou de communes conventionnées

Tarifs à compter du 1er septembre 2026	Mercredi			Vacances		Journée en mini camps et sorties thématiques avec prestation (repas inclus)
	Matin uniquement (sans repas)	Forfait journée et après midi sans repas	Forfait journée et après midi avec repas	Forfait journée sans repas	Forfait journée avec repas	
QF inférieur ou égal à 367.00 €	1.56 €	5.32 €	6.47 €	5.32 €	6.47 €	8.71 €
QF compris entre 368 € et 620 €	1.56 €	9.00 €	9.82 €	9.00 €	9.82 €	12.04 €
QF compris entre 621 € et 1137 €	2.08 €	9.66 €	11.40 €	9.66 €	11.40 €	13.62 €
QF compris entre 1138 € et 1499 €	2.08 €	11.56 €	13.74 €	11.56 €	13.74 €	15.96 €
QF supérieur ou égal à 1500 €	2.60 €	14.35 €	17.08 €	14.35 €	17.08 €	19.30 €

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 014-200064996-20260615-20260615100A-DE

La ferme des temps libres Accueil de loisirs 3 - 11 ans Familles hors commune - non conventionnées						
Tarifs à compter du 1er septembre 2026	Mercredi			Vacances		journée en mini camps et sorties thématiques avec prestation (repas inclus)
	Matin uniquement (sans repas)	Forfait journée et après midi sans repas	Forfait journée et après midi avec repas	Forfait journée sans repas	Forfait journée avec repas	
QF inférieur ou égal à 367.00 €	1.79 €	6.12 €	7.94 €	6.12 €	7.94 €	10.51 €
QF compris entre 368 € et 620 €	1.79 €	9.20 €	11.79 €	9.20 €	11.79 €	14.35 €
QF compris entre 621 € et 1137 €	2.39 €	11.11 €	13.61 €	11.11 €	13.61 €	16.17 €
QF compris entre 1138 € et 1499 €	2.39 €	13.30 €	16.30 €	13.30 €	16.30 €	18.86 €
QF supérieur ou égal à 1500 €	2.99 €	16.50 €	20.14 €	16.50 €	20.14 €	22.70 €

⇨ **Tarifs Espace ados**

Tarifs La ferme des temps libres *Espace Adolescents* Familles mézidonnaises ou communes conventionnées						
Tarifs à compter du 1er septembre 2026	Adhésion annuelle	Accueil dans les locaux sans prestation	Repas fourni ou sur réservation	Sortie de proximité sans repas et avec transport	Journée de stage thématique, sorties avec activités payantes (karting, parc de loisirs ...)	journée en mini camps sous tente (3 nuits maximum), pension complète
QF inférieur ou égal à 620 €	10.00 €	.....	4.99 €	3.41 €	8.42 €	15.61 €
QF compris entre 621 € et 1499 €	10.00 €	.....		4.45 €	9.46 €	16.65 €
QF supérieur ou égal à 1500 €	10.00 €	.....		5.49 €	10.50 €	17.69 €

Tarifs La ferme des temps libres *Espace Adolescents* Familles hors communes - non conventionnées						
Tarifs à compter du 1er septembre 2026	Adhésion annuelle	Accueil dans les locaux sans prestation	Repas fourni ou sur réservation	Sortie de proximité sans repas et avec transport	Journée de stage thématique, sorties avec activités payantes (karting, parc de loisirs ...)	journée en mini camps sous tente (3 nuits maximum), pension complète
QF inférieur ou égal à 620 €	10.00 €	.....	4.99 €	3.92 €	9.69 €	17.95 €
QF compris entre 621 € et 1499 €	10.00 €	.....		5.12 €	10.88 €	19.15 €
QF supérieur ou égal à 1500 €	10.00 €	.....		6.31 €	12.08 €	20.34 €

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 014-200064996-20260615-20260615100A-DE

⇨ Tarifs spécifiques MSA - accueil 3-11 ans

La ferme des temps libres Accueil de loisirs 3 - 11 ans Familles mézidonnaises ou de communes conventionnées Régime MSA								
Tarifs à compter du 1er septembre 2026	1/2 journée Sans repas Tarifs subventionnés MSA		1/2 journée avec repas Tarifs subventionnés MSA		Forfait journée avec repas Tarifs subventionnés MSA		journée en mini camps et sorties thématiques avec prestation *(repas inclus)* Tarifs NON subventionnés MSA	
	1 enfant	à partir du 2ème enfant	1 enfant	à partir du 2ème enfant	1 enfant	à partir du 2ème enfant		
QF inférieur à 600 €	1.80 €	0.90 €	3.50 €	1.75 €	4.00 €	2.00 €	QF inférieur ou égal à 367.00 €	8.71 €
							QF compris entre 368 € et 600 €	12.04 €
QF de 601 € à 900 €	3.00 €	1.50 €	4.30 €	2.15 €	5.50 €	2.75 €	QF compris entre 601 € et 900 €	13.62 €
	Tarifs NON subventionnés MSA		Tarifs NON subventionnés MSA		Tarifs NON subventionnés MSA			
QF à partir de 901 € à 1499 €	11.56 €		13.74 €				QF à partir de 901 € à 1499 €	15.96 €
QF supérieur ou égal à 1500 €	14.35 €		17.08 €				QF supérieur ou égal à 1500 €	19.30 €

La ferme des temps libres Accueil de loisirs 3 - 11 ans Familles hors communes - non conventionnées Régime MSA								
Tarifs à compter du 1er septembre 2026	1/2 journée Sans repas		1/2 journée avec repas		Forfait journée avec repas		journée en mini camps et sorties thématiques avec prestation *(repas inclus)* Tarifs NON subventionnés MSA	
	1 enfant	à partir du 2ème enfant	1 enfant	à partir du 2ème enfant	1 enfant	à partir du 2ème enfant		
QF inférieur à 600 €	1.80 €	0.90 €	3.50 €	1.75 €	4.00 €	2.00 €	QF inférieur ou égal à 367.00 €	10.51 €
							QF compris entre 368 € et 600 €	14.35 €
QF de 601 € à 900 €	3.00 €	1.50 €	4.30 €	2.15 €	5.50 €	2.75 €	QF compris entre 601 € et 900 €	16.17 €
	Tarifs NON subventionnés MSA		Tarifs NON subventionnés MSA		Tarifs NON subventionnés MSA			
QF à partir de 901 € à 1499 €	13.30 €		16.30 €				QF à partir de 901 € à 1499 €	18.86 €
QF supérieur ou égal à 1500 €	16.50 €		20.14 €				QF supérieur ou égal à 1500 €	22.70 €

Entendu l'exposé de madame Géraldine TANQUEREL ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission enfance-jeunesse réunie en date du 27 mai 2026 ;

Vu l'avis de la commission finances réunie en date du 01 juin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 014-200064996-20260615-20260615100A-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Fixe les tarifs du centre d'animation (centre de loisirs et local adolescents), selon les quotients familiaux, tels que présentés et exposés dans la présente délibération ;

- Précise que ces tarifs entreront en vigueur à compter de l'année scolaire 2026-2027 ;

- Précise que l'adhésion annuelle au local adolescents ainsi que les tarifs applicables aux allocataires relevant de la MSA ne font pas l'objet d'une revalorisation ;

- Valide l'instauration d'une convention avec les communes extérieures pour une participation au coût réel, donnant accès aux mêmes conditions tarifaires que les familles du territoire ;

- Autorise monsieur le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec les communes extérieures.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire,

MAIRIE de MEZIDON VALLÉE D'AUGE ★ 14 (Calvados) ★

François AUBEY

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 014-200064996-20260615-20260615100A-DE